

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N^o 5115/79

Objet :

ANNEXE

Expédié le

4.7.09

Bruxelles, le

1.7

1909.

à

M. Pombants
53 Rue de l'Étoile

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas dans les attributions de la Commission Directrice de donner son avis sur des ouvrages qui ne lui sont pas soumis en vue de leur acquisition pour les collections de l'État.

C'est à un expert de profession qu'il appartient plutôt de se prononcer sur la valeur de l'authenticité des tableaux qui font l'objet de votre lettre de 1.7 au jour :

Veillez agréer, M. mien, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

N° 5.115/79

Objet :

ANNEXE

RÉDACTEUR

Expédié/copie le 13-7-09

Notes :

Bruxelles, le 13-juillet 1909

A M. Pombants
53 Rue de l'Université

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas dans les intentions de la Commission Directrice d'acquérir, pour les collections de l'Etat, que vous avez bien voulu offrir de céder à ces fins par

Veillez agréer, M., l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

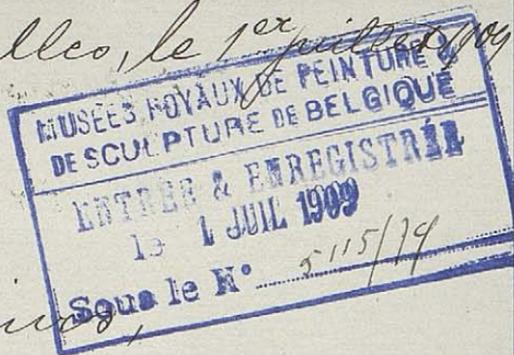
5115/79.

Propriété des Deux Eglises

13 Juillet 1909

J. A. P. H. B. B. B.

Bruxelles, le 1^{er} juillet 1909



Messieurs,

J'ai l'honneur de
soumettre à votre ap-
préciation deux tableaux
dont je vous prie de me
faire connaître les au-
teurs et la valeur, ainsi que
l'époque.
Avec mes remerci-
ments anticipés, veuillez
agréer, Messieurs, l'assurance
de mes sentiments distingués.

J. A. Rombout

53 rue de l'Écluse.
Messieurs les Membres de la Com-
mission d'expertise des tableaux.